



Les opposants à la LcAT: de gauche à droite, Narcisse Seppey d'Aquanostra, Grégory Logean, chef du groupe UDC du Valais romand, Narcisse Pannatier de l'Association de défense des intérêts des propriétaires et Jean-Luc Addor, conseiller national UDC. SACHA BITTEL

VOTATION DU 21 MAI Les opposants à la LcAT donnent leurs arguments.

«Encore temps de dire non»

PASCAL FAUCHÈRE

Trois organisations ont présenté hier les arguments qui plaident pour un rejet de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT). L'UDC du Valais romand, représentée par son chef de groupe au Grand Conseil Grégory Logean et son conseiller national Jean-Luc Addor, Aquanostra, incarnée par Narcisse Seppey et l'Association de défense des intérêts des pro-

priétaires qui a délégué Narcisse Pannatier, ont passé en revue, exemples à l'appui, ce qui constitue à leurs yeux les faiblesses de la LcAT soumise à votation populaire le 21 mai prochain.

Pourquoi se précipiter alors que le projet peut être perfectible, se demandent les opposants. «Le canton a jusqu'en mai 2019, donc suffisamment de temps, pour mettre sur pied une solution acceptable pour ses habitants», estime Grégory Logean. Narcisse Pannatier avance que

ce projet cantonal a été préparé à la va-vite. «Il faut dire non pour une meilleure négociation d'ici à mai 2019 ou, au pire, le statu quo. Mais il faut éviter une attaque sournoise supplémentaire avec la zone différée et le droit d'emption, spécificité valaisanne non prévue dans la LAT suisse, qui autoriserait les collectivités à s'approprier les terrains des privés sans qu'ils puissent s'y opposer.» Pour Jean-Luc Addor, cette stratégie du non pour défendre les propriétaires est double: donner un

mandat clair au Grand Conseil de rééquilibrer la loi envers les vallées et les propriétaires. Mais aussi donner mandat au Conseil d'Etat de «rechercher des soutiens pour obtenir au moins un assouplissement de la LAT fédérale» dans une Suisse qui a de plus en plus mal à son lien confédéral. «La République helvétique, selon le modèle européen concentrant les compétences, oublie les vertus de la Confédération suisse respectueuse du «Tous pour un», a conclu Narcisse Seppey. ○

1^{er} ARGUMENT POUR RÉÉQUILIBRER PLAINES ET MONTAGNE

Selon les opposants, la LcAT entérine un dézonage massif en montagne et une densification exagérée dans les villes. Le Valais est libre de réorienter son équilibre sur l'ensemble du territoire. Comment? En revoyant la méthode de calcul du plan directeur qui pondérerait les chiffres des communes urbaines en faveur des communes de montagne. Cela éviterait l'exode rural et un bâti trop dense en plaine qui n'accorderait plus de place à l'agriculture. ○

2^e ARGUMENT INDEMNISATIONS QUASI INEXISTANTES

Il n'y a pas de mécanisme de compensation intercantonale. En Valais, 90% des terrains visés par un dézonage ne donneront pas droit à une indemnité, à l'exception du remboursement d'une plus-value d'équipement. Le manque de moyens financiers n'est pas un argument car les plus-values de vente réalisées grâce à la forte augmentation du prix des terrains en plaine pourraient alimenter un fonds cantonal pour amortir les effets de la LAT. ○

3^e ARGUMENT ZONES DIFFÉRÉES INCONSTRUCTIBLES

Les zones réservées ou différées resteront des secteurs non constructibles et sans aucune garantie qu'ils soient ultérieurement réattribués en zone à bâtir. Cercle vicieux: en gelant le développement, la commune ne pourra pas accueillir de nouveaux habitants et ces zones d'attente seront dézonées à leur tour. Et cet argument: un jeune de 25 ans ne va pas attendre quinze ans pour savoir si son terrain passera en secteur constructible ou non... ○

TRANSPORTS DES AUTOS AU SIMPLON

Les CFF veulent se retirer du transbordement



Les CFF veulent quitter le produit de niche comme le transport des autos. NF

La concession pour les trains porte-autos au Simplon, qui relie Brigue à Iselle (I), arrive à échéance en décembre de cette année. Les CFF ont décidé de ne pas présenter d'offre pour obtenir une nouvelle concession, indique mardi Frédéric Revaz, porte-parole de l'ex-régie fédérale, confirmant une information du «Walliser Bote». Les CFF estiment qu'il s'agit d'une activité de niche qui devrait être reprise par sa filiale valaisanne RegionAlps. La compagnie nationale veut mettre l'accent sur d'autres projets en Suisse. RegionAlps a de son côté commencé l'évaluation d'une reprise de l'exploitation. Mais pour le moment, l'appel d'offres du canton n'a pas été publié. «Tant que les conditions précises

ne sont pas connues, il est difficile de finaliser le dossier», explique le directeur de RegionAlps Yves Marclay. La compagnie valaisanne n'est pas seule sur les rangs. Le BLS est aussi intéressé. «Un intérêt que la compagnie bernoise n'a jamais caché», précise sa porte-parole Helene Soltermann. Des discussions informelles ont eu lieu entre les deux entreprises. «Mais toutes les possibilités sont ouvertes», dit M. Marclay. Un partenariat est une des options. Au final, le but est de créer la meilleure offre au meilleur prix. Les discussions portent sur les possibilités d'optimiser les coûts ou de passer à une fréquence horaire plutôt que 90 minutes actuellement. ○ ATS

EN BREF

SION Des opérations non urgentes pourraient être reportées

Des opérations programmées pourraient être reportées à l'hôpital de Sion ces prochaines semaines, communique ce mardi le Centre hospitalier du Valais romand (CHVR). En cause: un manque d'instrumentistes et de techniciens en salle d'opération, notamment à un grand nombre de congés maternité parmi les collaboratrices. La pénurie touche aussi les

infirmières et infirmiers anesthésistes. L'organisation générale est aussi compliquée par la construction à venir d'une salle d'opération supplémentaire sur le site sédunois, précise le communiqué. Conséquence directe: le nombre d'opérations programmées pourrait être réduit si nécessaire, une mesure qui ne touche pas les interventions urgentes. ○ SAW

CANAL 9 Un nouveau magazine culinaire

Canal 9 lance un nouveau magazine culinaire «Comme un chef» présenté par Olivier Delaloye. L'idée est de faire découvrir lors de chaque émission un restaurant valaisan au travers d'une

recette originale, qui pourra ensuite être reproduite chez soi. D'une durée de quatre minutes, elle sera diffusée tous les jeudis à 18_h_45 (rediffusion toutes les deux heures) dès le 4 mai. ○ LS/C

Le Nouvelliste
le trait d'union des Valaisans

13 CAVES
21 CÉPAGES
210 VINS

JARDIN-DES-VINS.CH

DANS LE CADRE DES CAVES
OUVERTES DES VINS DU VALAIS



30 BILLETS À GAGNER

CONCOURS

EXCLUSIF
PARTICIPEZ DIRECTEMENT
DEPUIS L'APPLICATION NOUVELLISTE!

Ouvrez l'application **NOUVELLISTE** sur votre smartphone, puis sélectionnez **Concours**

Téléchargez gratuitement l'application sur:

par SMS (Fr. 1.-/SMS)
Envoyez **NF JARDIN** au **363**
+ vos coordonnées complètes (nom prénom adresse)

sur le net
Participez gratuitement sur concours.lenouvelliste.ch

Conditions de participation: les collaborateurs du Groupe Rhône Média, de Publicitas ainsi que les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à participer. En participant à ce concours, j'accepte que mes données soient exploitées par Le Nouvelliste. Conditions de participation complètes sur <http://cg.lenouvelliste.ch>. Les gagnants seront avisés personnellement. Tout recours juridique est exclu.